




uniformalion
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE



**FINANCER SES PROJETS DE FORMATION :
LES DISPOSITIFS À MOBILISER
CAEN le 16 mars 2017**




uniformalion
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

UNIFORMATION

Le partenaire formation des entreprises et des salariés
*de l'économie sociale
de l'habitat social
et de la protection sociale*

UNIFORMATION AU NIVEAU NATIONAL :

- 22 branches professionnelles
- 49 000 entreprises
- 1 million de salariés couverts
- 343 millions d'euros de collecte
- 80 % des adhérents sont des structures de moins de 10 salariés dont la plus grande part ont moins de 5 salariés
- 1 seul interlocuteur : OPCA – OPACIF - OCTA

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ÉCONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

NOS MÉTIERS

L'information :

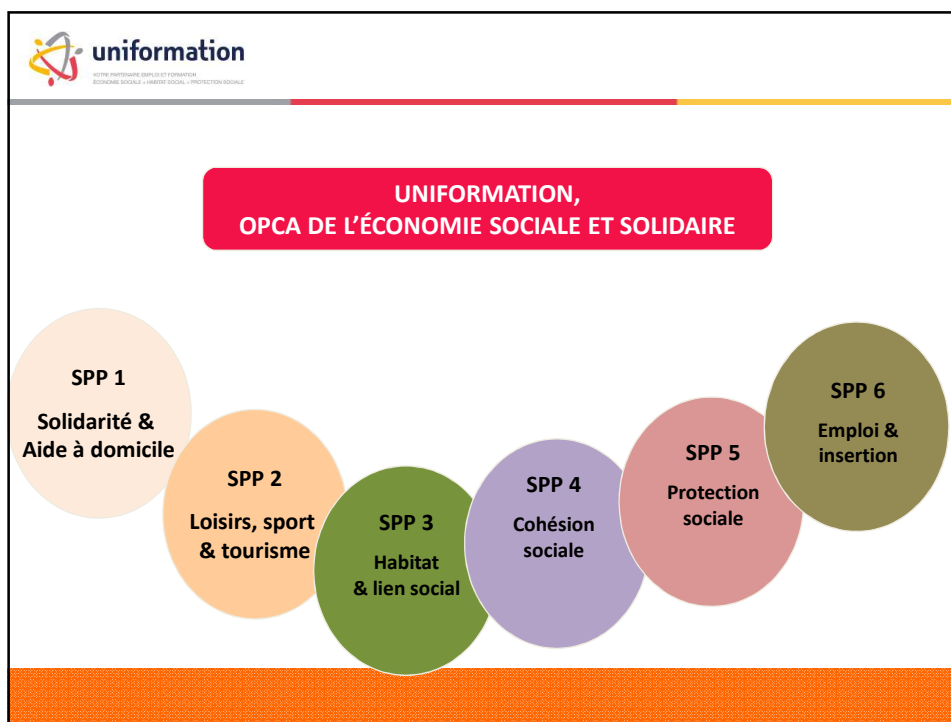
- *téléphone,*
- *rendez-vous individuels et collectifs,*
- *permanences délocalisées*
- *réunions employeurs et/ou salariés,*
- *petits déjeuners thématiques,*
- *Rh.*

Le Conseil :

- *aide à la définition des besoins de formation,*
- *assistance à l'élaboration du plan de formation,*
- *aide à la recherche de prestataires de formation,*
- *conseil spécifique aux adhérents « grands comptes ».*

Les financements :

- *plan de formation,*
- *professionnalisation (contrats et périodes),*
- *CPF,*
- *CIF-CDI, CIF-CDD, congé Bilan de compétences, VAE,*
- *POE et cofinancements portés par l'Opca et l'Opacif (FPSPP, État, Régions, FSE, CNSA).*



unifformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - AMERISOP SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

**COMMENT FINANCER
 VOS ACTIONS DE FORMATION EN 2017 ?**

Les dispositifs :

- Plan de formation
- Professionnalisation
- Compte personnel de formation (CPF)
- Les Congés individuels

Les critères de la branche :

- Contributions en 2017
- Critères de financement par dispositif

L'offre de services d'Unifformation :

- Catalogues de formation
- Permanences d'accueil
- Diagnostics et accompagnements Zoom RH

C'est long, mais c'est bien utile !



5

unifformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - AMERISOP SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

**COMMENT FINANCER
 VOS ACTIONS DE FORMATION EN 2017 ?**

LES DISPOSITIFS POUR FINANCER VOS PROJETS

Le plan de formation

La professionnalisation


Le Compte personnel de formation

Les congés individuels

6

unifformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

COMMENT FINANCER VOS ACTIONS DE FORMATION EN 2017 ?



<p>PLAN</p> <p><u>Initiative EMPLOYEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions et dépenses de formation imputables • Via BUDGET • Via DAF 	<p>PROFESSIONNALISATION</p> <p><u>Initiative PARTAGÉE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de professionnalisation • Période de professionnalisation 	<p>CPF</p> <p><u>Initiative PARTAGÉE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte personnel de formation 	<p>CONGÉS</p> <p><u>Initiative SALARIÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CIF-CDI • CBC • CVAE • CIF-CDD
--	---	---	---

7

unifformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE



LES CONTRIBUTIONS EN 2017

8

unifor VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • MARKET SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

	<11 salariés	11 à 49 salariés	50 à 299 salariés	+300 salariés
Contribution légale obligatoire pilotée par l'OPCA	0,55%	1%	1%	1%

Contribution conventionnelle pilotée par la branche → Contribution conventionnelle à l'OPCA désigné par la Branche → Décision par accord de branche qui s'impose à l'entreprise

Contribution volontaire pilotée par l'entreprise → Contribution facultative à l'OPCA de branche ou interpro. → Sur la base du volontariat

9

unifor VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • MARKET SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

NOUVELLES CONTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS

DES CONTRIBUTIONS REVISITÉES : CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT

% MSB	CONTRIBUTIONS LEGALES						CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES	PARITARISME	CIF DIRIGEANTS BENEVOLES	TOTAL
	PLAN	PROF	CIF CDI	CPF	FPSP	TOTAL				
-de 11	0.4	0.15	-	-	-	0.55	1.05*	0.06	0.02	1.68
11-49	0.2	0.3	0.15	0.2	0.15	1	0.20	0.06	0.02	1.28
50-299	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	1	0.15	0.06	0.02	1.23
300 et +	-	0.4	0.2	0.2	0.2	1	0.10	0.06	0.02	1.18

10




uniformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ECONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE




LES CRITÈRES DE FINANCEMENT

11




uniformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ECONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

*Toute demande de prise en charge est soumise à validation par Uniformation, selon les critères de la branche et les plafonds de l'OPCA, et ce **dans la limite des fonds disponibles** !*



12

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • UNIVERSITÉ SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

LE PLAN DE FORMATION


LA DAF CONVENTIONNELLE dont MSB < 1 M€

Saisie d'une **Demande d'aide financière plan** via votre web privé, **AVANT** le démarrage de l'action de formation.

➔

- CP et FA : application des plafonds horaires et barèmes.
- Pas de plafond par dossier.
- Pas de prise en charge de la rémunération.
- Demande préalable : **1 mois avant**.
- Colloques et séminaires exclus.
- La formation des dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire général) peut être financée si elle est en lien avec le mandat exercé, à hauteur de 30 % de l'effectif de la session.
- Pas de prise en charge de la rémunération
- Pas de prise en charge de l'allocation formation
- Pas de plafonnement sur les diplômes.

13

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • UNIVERSITÉ SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

LE PLAN DE FORMATION


LA DAF CONVENTIONNELLE DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Saisie d'une **Demande d'aide financière plan individuelle** via votre web privé, **AVANT** le démarrage de l'action de formation.

➔

- 1 seul dirigeant bénévole mandaté par dossier.
- Formation en lien avec le mandat exercé.
- CP et FA : application des plafonds horaires et barèmes OPCA.
- Demande préalable : **1 mois avant**.
- Colloques et séminaires exclus.
- Pas de plafond par dossier.

14


 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE - AMÉNAGEMENT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LE PLAN DE FORMATION

LES ACN ET ACT CONVENTIONNELLES


Les ACN :
INSTRUCTION PAR LE DÉPT RESS<OURCES

Les ACT :
INSTRUCTION PAR LES DÉLÉGATIONS



- Application des critères OPCA.
- Plafond de 1 800 € HT / jour pour les CP, logistique, salle, et sous condition de devis de location de salle plafond (400€ maximum) 2 200 € HT/ jour.
- FA stagiaires : prise en charge au barème OPCA.
- Pas de prise en charge de la rémunération.
- Demande préalable : **au moins 2 mois avant** le début de l'action de formation.
- Nombre de stagiaires : 5 à 25 maximum par session, au-delà le dossier sera soumis à la CPNEF.
- Colloques et séminaires exclus.
- La formation des dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire général) peut être financée si la formation est en lien avec le mandat exercé et ce, dans la limite de 30 % de l'effectif de la session.

15

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE - AMÉNAGEMENT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LES CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE OPCA


LES COÛTS PÉDAGOGIQUES

- **40 € HT/h** : formations < 70 heures.
- **25 € HT/h** : formations > ou égales à 70 heures.
- **56 € HT/h** : bilans de compétences et accompagnement VAE.

LES FRAIS ANNEXES

- **25 €** : repas.
- **110 €** : hébergement.
- **10 €** : transports en agglomération.
- **SNCF** : remboursement frais réels sur la base aller/retour 2^{ème} classe.
- **Voiture** : frais kilométriques remboursés dans la limite du barème fiscale 6 chevaux de la DGI, péages remboursés sur justificatifs.

16

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

LA PROFESSIONNALISATION

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Elle permet l'accès à une qualification professionnelle par des actions de formation pour des salariés en CDI ou CUI dont Emploi d'avenir

→

- Taux forfaitaire de **12 € / heure**, y compris pour les Emplois d'avenir éligibles.
- Durée minimale de 70 heures sauf inventaire et VAE.
- Actions de **formation diplômantes inscrites au RNCP, Inventaire, CPNE + accompagnement VAE et socle de compétences.**

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat en alternance qui permet au public concerné d'acquérir une qualification professionnelle afin de favoriser son insertion ou sa réinsertion professionnelle.

→

- Taux forfaitaire de **12 € / heure.**
- **15 € / heure** pour les minima sociaux.

Publics concernés


- Les jeunes âgés de **16 à 25 ans** révolus.
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits à Pôle emploi.
- Les bénéficiaires de minima sociaux.
- Les personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI).

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

18

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 SECOURS SOCIAL - AMBASSADEUR SOCIAL - PROTECTION SOCIALE


LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

LE CPF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail indépendamment de son statut et jusqu'à la retraite, d'un Compte personnel de formation ».

Loi de sécurisation pour l'emploi 14/06/2013

19

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 SECOURS SOCIAL - AMBASSADEUR SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION


ALIMENTATION DU COMPTE

- Tout salarié acquiert 24 heures / an à temps complet jusqu'à l'acquisition de 120 heures.
- Puis 12 heures / an dans la limite de **150 heures**.
- Ce compte sera géré par la Caisse des dépôts: www.moncompteformation.gouv.fr
- Les droits au DIF acquis et non utilisés seront mobilisables jusqu'en 2020 dans le cadre d'un projet de formation **éligible au CPF**.

FORMATIONS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT VIA LE CPF

Condition 1 :

- Socle de connaissances et de compétences (Cléa).
- Accompagnement VAE.
- Certifiantes et/ou diplômantes → **dans ce cas, une 2^{ème} condition doit être remplie :**



Condition 2 : figurer sur l'une de ces 3 listes :

- Liste nationale interprofessionnelle (COPANEF).
- Liste régionale interprofessionnelle du lieu d'emploi (COPAREF).
- Liste de branche (CCN du Sport).

Le site www.moncompteformation.gouv.fr permet aux titulaires de :

- Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur leur compte.
- Rechercher des certifications spécifiques à leur projet professionnel.
- Créer un dossier formation.



21

COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?


Formation hors temps de travail

- Pas de demande d'autorisation nécessaire de l'employeur.
- Pas d'allocation de formation à verser au salarié.

Formation sur le temps de travail

- Accord de l'employeur nécessaire sur le calendrier pour les VAE, socles de compétences.
- Accord de l'employeur nécessaire sur le contenu et sur le calendrier pour toutes les autres demandes.
- La demande à l'employeur doit être faite **1 mois avant** le dépôt du dossier et l'employeur dispose de **30 jours** pour répondre.

22

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

LE TRAITEMENT DU DOSSIER PAR L'OPCA

Formation hors temps de travail : demande autonome du salarié

- Formulaire à télécharger sur le web via **espace SALARIÉS**.

Attention : possibilité d'un « **reste à charge** » sur le financement qui peut être assumé par le salarié en **fonds propres**.

Formation sur le temps de travail : soutien de l'employeur (via le compte entreprise)

- Formulaire à télécharger sur le web via **espace EMPLOYEURS**.

Attention : possibilité d'articuler avec la **période de professionnalisation**, du **CIF** ou via un **abondement plan** de l'employeur.

Délais d'envoi du dossier CPF à l'OPCA

- Formation < 6 mois = **60 jours avant le démarrage de la formation**
- Formation > 6 mois = **120 jours avant le démarrage de la formation**

Dans tous les cas, le salarié ne peut **mobiliser que 150 heures par dossier et action de formation** !

Si Formation hors Temps de Travail: formulaire via ESPACE SALARIES

www.uniformalion.fr/Salaries/Dispositifs-de-formation/Le-compte-personnel-de-formati... Le compte personnel de fo...

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Rechercher sur le site

Qui sommes-nous ?

EMPLOIS D'AVENIR OFFRE DE FORMATIONS MA PETITE ENTREPRISE ENJEUX RH CEP

Accueil > Salariés > Dispositifs de formation > Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF)

25 mars 2015

Chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite d'un CPF. Elle acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

UNIFORMATION EN QUELQUES CLICS

ASSISTANT À LA NAVIGATION

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CE DISPOSITIF ?


Contactez nos équipes régionales au **0820 205 206** (0,09 € TTC/min.)

DOCUMENTS UTILES

Dépliant pour tout comprendre sur le CPF - PDF 1,16 Mo

Demande de prise en charge CPF à adresser à Uniformalion par un salarié ne souhaitant pas impliquer son employeur - PDF

Accès direct :

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

COÛTS PÉDAGOGIQUES

- ❖ **Application des critères retenus au titre du plan de formation**
 - **40 € HT/h** : formations < 70 heures.
 - **25 € HT/h** : formations = ou >70 heures.
 - **56 € HT/h** : prise en charge des frais d'accompagnement VAE.

RÉMUNERATION


- ❖ **Prise en charge au réel, dans la limite du montant total des coûts pédagogiques + frais annexes, sous réserve des fonds disponibles.**

FRAIS ANNEXES

- ❖ **Application des critères retenus au titre du plan de formation.**

ABONDEMENT EXCEPTIONNEL 2017

- ❖ **Prise en charge des CPF 2017 sur la totalité de la durée de l'action de formation**
- ❖ **Prise en charge à 40 €HT/h pour les formations menant aux certifications figurant sur les listes des branches professionnelles indépendamment de la durée.**



 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE



**LE CONSEIL EN ÉVOLUTION
 PROFESSIONNELLE**

26

➔ LE CÉP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CÉP permet à chaque actif de disposer d'une prestation de conseil, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.

➔ QUI EST CONCERNÉ ?

Gratuit, il est accessible à tout actif : salarié à temps complet ou partiel, apprenti, stagiaire rémunéré ou encore bénévole de structure associative.

➔ COMMENT S'ORGANISE-T-IL ?

- **Un accueil individualisé** : analyse de la situation professionnelle et identification des acteurs susceptibles de soutenir le projet professionnel.
- **Un conseil et un accompagnement personnalisés** : suivi et accompagnement assurés pour construire son projet professionnel (plan d'actions, projet de formation, financement...) avec remise d'un document de synthèse.

COMMENT S'ORGANISE-T-IL ?

Des référents CÉP dans chacune des délégations régionales Uniformalion, pourront répondre à toutes vos questions.

Une permanence de proximité est assurée dans des points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire.

<http://www.uniformalion.fr/Actualites/Regionales/>




 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE



LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION

29

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION

LE CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES


Il permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et motivations pour définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation.
N.B : Le bilan peut être réalisé **hors temps de travail**.
 Dans ce cas le salarié n'a pas d'information à déposer auprès de l'employeur.

- Dépôt du dossier : **2 mois avant** le début du bilan.
- Durée maximale de **24 heures**.
- Taux de prise en charge de **56 € HT / heure**.
- Le bilan doit être réalisé par un organisme agréé par Uniformalion.

Ancienneté

- **CDI** : 5 ans d'activité salarié et 1 an d'ancienneté dans son entreprise.
- **CDD** : 24 mois d'activité salarié sur les 5 dernières années dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois.

30

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - MARKET SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION

LE CONGÉ VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Permet à toute personne de faire **reconnaître officiellement** ses compétences professionnelles par : un titre, un diplôme, un certificat de qualification professionnelle.

N.B: Uniformalion finance l'accompagnement réalisé par un centre d'accompagnement.


➔

- Dépôt du dossier : **2 mois avant** le début du bilan.
- Durée maximale de **24 heures**. 72 heures si la certification visée est de niveau V.
- Taux de prise en charge de **56 € HT / heure**.

Financement via

- **Plan de formation** de l'entreprise selon la branche.
- **CPF** (surtout pour la VAE hors temps de travail).
- **Congé VAE**, (exclusivement VAE pendant le temps de travail).
- **Période de professionnalisation**.

31


 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE - MARKET SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION


LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

Le Congé individuel de formation permet aux salariés de suivre, à leur initiative, une **formation de leur choix pour :**

- accéder à d'autres qualifications,
- se perfectionner,
- changer d'activité ou de profession,
- s'ouvrir plus largement à la vie sociale et à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles.



32

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EN MILIEU DE FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • INSERTION SOCIALE • PROTECTION SOCIALE

LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION

LE CIF-CDD

Repêchage des CIF-CDD 2017 n'ayant pas été financés par la commission CIF, dans la limite des fonds disponibles.

- Dépôt du dossier : **minimum 3 mois** avant le début de la formation.
- Durée maximale de **1 607 heures**.
- Formations inscrites au **RNCP**.

Prise en charge

- Coûts pédagogiques,
- Rémunération,
- Frais annexes, dans la limite des plafonds.

Ancienneté

- **24 mois** d'activité salariée au cours des 5 dernières années.
- **4 mois** de CDD sur les 12 derniers mois.


LE CIF HORS TEMPS DE TRAVAIL

Pas de prise en charge de la rémunération.

- Dépôt du dossier : **minimum 3 mois** avant le début de la formation.
- Durée maximale de **1 607 heures**, minimale de 120 heures.
- Formations inscrites au RNCP, DU, CQP, Mastères.

Ancienneté

- Justifier d'une activité salariée d'au moins 1 an dans l'entreprise.
- Être lié à son employeur par un contrat de travail.

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EN MILIEU DE FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • INSERTION SOCIALE • PROTECTION SOCIALE

LES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION

LE CIF-CDI

- ❖ Évaluation des dossiers en commission (voir calendrier sur le site d'Uniformalion).
- ❖ Formations « déplafonnées » dont la durée peut être prise en charge en totalité :
 - DE d'infirmier.
 - DE d'éducateur spécialisé.
 - DE d'éducateur de jeunes enfants.
 - DE d'assistant de service social.
 - DE de technicien de l'intervention sociale et familiale.
 - DE de moniteur éducateur.
 - BTS économie sociale et familiale.
 - BTS professions immobilières.

- Dépôt du dossier : **minimum 2 mois** avant le début de la formation. Anticiper le dépôt du dossier en fonction du **calendrier des commissions**.
- Durée maximale de **1 607 heures**, minimale de **35 heures**.

Prise en charge

- Coûts pédagogiques.
- Rémunération.
- Frais annexes, dans la limite des plafonds.

Ancienneté

- **24 mois** d'activité salariée au cours des 5 dernières années.
- **12 mois** dans une entreprise actuelle.

Critères prioritaires

Les critères pour l'accès au financement du CIF sont :

- Le caractère qualifiant de la formation.
- L'objectif de reconversion des demandeurs.
- Le niveau de diplôme.
- L'âge.
- L'ancienneté dans la structure.
- La date d'antériorité du dossier.
- Travailleurs handicapés et/ou atteints d'une maladie professionnelle.
- Salariés ayant bénéficié d'un CÉP.
- Salariés ayant réalisé un bilan de compétences...




uniformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ECONOMIE SOCIALE - INSERTION SOCIALE - PROTECTION SOCIALE



L'OFFRE DE SERVICE


35



uniformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ECONOMIE SOCIALE - INSERTION SOCIALE - PROTECTION SOCIALE

NOS OFFRES DE SERVICES

- **Catalogue transversal** : une offre de formation « clé en main » proposée par Uniformation, sur des thèmes généralistes (fonctions supports) et de sécurité.
- **Catalogue sport** : une offre de formation « spécifique » pour les adhérents du Sport uniquement
- **Dispositif Zoom RH** : intervention d'un cabinet de conseil spécialisé pour une prestation de diagnostic et d'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et afin de mobiliser au mieux les ressources humaines.

 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE • INSERTION SOCIALE • PROTECTION SOCIALE


L'entretien professionnel


L'entretien professionnel

➔ Il s'agit d'une **étude des perspectives d'évolution professionnelle du salarié**, notamment en termes de qualifications et d'emploi.

➔ **Il remplace :**

- Le bilan d'étape professionnel
- L'entretien de seconde partie de carrière
- Tous les entretiens obligatoires prévus après une suspension du contrat de travail (congé parental, maternité, arrêt longue maladie...)

 L'entretien professionnel n'est pas une évaluation professionnelle du salarié, il ne se substitue pas à l'entretien annuel d'évaluation.


 **uniformalion**
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
 ECONOMIE SOCIALE • INSERTION SOCIALE • PROTECTION SOCIALE

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel

Les modalités de l'entretien professionnel

- Réalisation **tous les 2 ans** (*le premier est à réaliser avant le 05 mars 2016*).

 Entretien **renforcé tous les 6 ans**, pour vérifier que, sur cette période, le salarié a bénéficié d'au moins deux des trois situations suivantes :

- avoir suivi **au moins une formation**
- avoir **acquis des éléments de certification** par la formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- avoir bénéficié d'une **progression salariale** ou professionnelle

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, si 2 de ces 3 critères ne sont pas remplis, la loi impose une sanction correspondant à un abondement du CPF à hauteur de 100 h (130 h pour les salariés temps partiel) avec versement d'une somme correspondante à l'OPCA (30€ / H).

- Obligation de **formaliser et d'organiser** l'entretien professionnel (support, écrit remis au salarié...)

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel

Les modalités de l'entretien professionnel

- Réalisation **tous les 2 ans** (*le premier est à réaliser avant le 05 mars 2016*).



- Entretien **renforcé tous les 6 ans**, pour vérifier que, sur cette période, le salarié a bénéficié d'au moins deux des trois situations suivantes :

- avoir suivi **au moins une formation**
- **avoir acquis des éléments de certification** par la formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- avoir bénéficié d'une **progression salariale** ou professionnelle



Dans les entreprises de 50 salariés et plus, si 2 de ces 3 critères ne sont pas remplis, la loi impose une sanction correspondant à un abondement du CPF à hauteur de 100 h (130 h pour les salariés temps partiel) avec versement d'une somme correspondante à l'OPCA (30€ / H).

- Obligation de **formaliser et d'organiser** l'entretien professionnel (support, écrit remis au salarié...)